

Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et numérique
Bruno LE MAIRE
139 rue de Bercy
75012 Paris

Le 24 juin 2024

Monsieur le Ministre,

Je me permets ce courrier pour vous enjoindre de publier sans délai l'arrêté « Mesure d'urgence pour les contrats de cogénération BG16 ». Ce texte, fruit de deux ans de collaboration entre les services de l'État et nos adhérents, n'attend plus que votre signature pour entrer en vigueur.

Ce texte est un texte juste. Il corrige une erreur structurelle mise en lumière par l'inflation imprévisible de 2022 et confirmée par la Commission de Régulation de l'Énergie en mars 2024. Sa mise en application n'est nullement un effet d'aubaine mais la régularisation d'un dysfonctionnement.

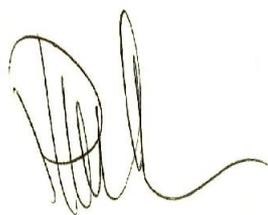
Votre signature détermine l'avenir de 433 sites de méthanisation, sites agricoles en quasi-totalité, tous récents, opérationnels, pourvoyeurs d'emplois en zone rurale et acteurs des transitions agricoles et énergétiques. Si ce texte n'est pas appliqué rapidement, l'avenir de ces outils, financés en partie par des fonds publics, est engagé. Il en va de même pour celui des exploitations agricoles sur lesquelles ils s'adosent.

Comme vous l'avez défendu en tant que ministre de l'Agriculture, la diversification et l'implication de l'agriculture dans la transition énergétique sont essentielles. C'est notre souveraineté alimentaire qui est en jeu.

Le gouvernement auquel vous appartenez mène une transition énergétique ambitieuse, qu'aucun n'avait conduite jusqu'alors. Ce volontarisme vous honore. Les producteurs de biogaz ne comprendraient pas l'absence de signature de cet arrêté. Ils y verraient un abandon en rase campagne, qui abimerait leur foi en la parole de l'État. Ce texte a été repoussé trop de fois, depuis trop longtemps.

Nous comptons sur vous.

Avec notre considération et notre respect,



Jean-François DELAITRE

Président de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France